



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du vendredi 04 novembre 2022

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 04 novembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 10

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 06 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022,
- 2- Décision modificative sur le budget de la commune,
- 3- Vente de parcelle cadastrée section D n°350,
- 4- Vente de la parcelle cadastrée section AD n°21,
- 5- Présentation du rapport d'activité annuel 2021 du SIVOM pour l'assainissement non collectif,
- 6- Présentation annuel 2021 du SIVOM sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- 7- Demande de subvention du lycée Claude Mercier,
- 8- Motion sur les finances locales,
- 9- Renouvellement des foyers de l'éclairage public,
- 10- Questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 22 septembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision modificative sur le budget de la commune.

20h10 : Arrivée de Mme Myriam BOURACHOT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire quelques modifications sur le budget de la commune :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-9,00	1323 (041) : Départements	4 810,98
1313 (041) : Départements	4 810,98		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	9,00		
	4 810,98		4 810,98

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 100,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	4 500,00		
6415 (012) : Indemnité inflation	500,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	100,00		
	0,00		

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la décision modificative.

3 – Vente de la parcelle cadastrée Section D n°350.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2021-048 en date du 17 septembre 2021 demandant à Madame la Sous- Préfète de l'Allier de bien vouloir classer la parcelle cadastrée Section D n°350 dans le domaine la commune. Madame la Sous- Préfète de l'Allier a acté cette demande par arrêté n°279/2021 qui a été affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs. Monsieur Garin Didier s'est porté acquéreur de cette parcelle (162 m²). Après en avoir délibéré à 10 voix pour et une contre, le conseil municipal décide de céder la parcelle à Monsieur Garin au prix de 0.30 ^{cts} le mètre carré. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

4 – Vente de la parcelle cadastrée Section AD n°21.

Monsieur Le Maire s'étant retiré, Madame Lanoix, adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2021-048 en date du 17 septembre 2021 demandant à Madame la Sous-Préfète de l'Allier de bien vouloir classer la parcelle cadastrée Section AD n°21 dans le domaine la commune. Madame la Sous- Préfète de l'Allier a acté cette demande par arrêté n°279/2021 qui a été affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs. Monsieur Brun Nicolas et Mme Perrot Sonia se sont porté acquéreurs d'une partie de cette parcelle (137m²). Après en avoir délibéré à 10 voix pour et une contre, le conseil municipal décide de céder la parcelle à Monsieur Brun Nicolas et à Mme Perrot Sonia au prix de 0.30 ^{cts} le mètre carré. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

5 – Présentation du rapport d'activité annuel 2021 du SIVOM pour l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel aux membres du conseil municipal. Ce rapport est consultable à la Mairie.

6 – Présentation du rapport annuel 2021 du SIVOM sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres. Celui-ci est consultable à la Mairie.

7 – Demande de subvention du lycée Claude Mercier.

Deux jeunes de la commune sont scolarisés au lycée Claude Mercier au Mayet de Montagne, le lycée sollicite une subvention. L'assemblée délibérante, à l'unanimité décide de verser la somme de 100 €.

8 – Motion sur les finances locales.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la motion établie par l'AMF concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide de soutenir cette motion.

9 – Renouvellement des foyers de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une estimation du coût des travaux pour le renouvellement des foyers d'éclairage public, en basse consommation, a été conduite par le SDE03. Le coût des travaux est estimé à 47 000 €, le plan de financement est établi comme suit :

Estimation du coût des travaux : 47 000€

Part SDE 03 : 34 300 €

Part communale : 12 700 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'estimation du SDE 03 avec un étalement du paiement des contributions sur 5 ans.

10 – Questions diverses.

10.1 – Réunion publique révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Une réunion publique est organisée le lundi 21 novembre à 19 h 00 à la salle de la Grenette à Lapalisse.

10.2 – Cérémonie des vœux.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 22 janvier 2023.

10.3 – Cérémonie du 11 Novembre.

Le défilé de la commémoration du 11 Novembre partira à 11h00 de la Mairie

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55

Fait à Le Breuil, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 22/12/2022

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX